



Défense nationale

Défense nationale

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

## REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Bid Receiving – PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC  
11 Laurier St. / 11 rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

#### Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

#### Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indique(s).

#### Solicitation Closes – L'invitation prend fin

At – à : 14 :00 EDT

On - le : Septembre, 05, 2017

<b>Title/Titre</b> Mélangeur à deux cylindres de laboratoire	<b>Solicitation No – N° de l'invitation</b> W8486-162850/C
<b>Date of Solicitation – Date de l'invitation</b> 2017-07-21	
<b>Address Enquiries to – Adresser toutes questions à</b>  <b>Annick Barabé</b> annick.barabe@forces.gc.ca	
<b>Telephone No. – N° de téléphone</b>  819-939-8688	<b>FAX No – N° de fax</b>  819-994-7659
<b>Destination</b> See Herein Ci-joint	

#### Instructions:

**Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.**

**Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.**

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name/Nom _____	Title/Titre _____
Signature _____	Date _____

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>	<b>4</b>
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	4
1.2 ÉNONCÉ DES BESOINS.....	4
1.3 COMPTES RENDUS.....	4
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX.....	4
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....</b>	<b>4</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	4
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDES DE SOUMISSIONS .....	5
2.4 LOIS APPLICABLES .....	5
<b>PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....</b>	<b>6</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	6
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....</b>	<b>7</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	8
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>8</b>
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ...	8
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>9</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	9
6.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	9
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	9
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	10
6.5 RESPONSABLES.....	10
6.6 PAIEMENT .....	11
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION .....	11
6.8 ATTESTATIONS.....	11
6.9 LOIS APPLICABLES .....	12
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	12
6.11 ASSURANCES.....	12
6.12 CONTRAT DE DÉFENSE .....	12
6.13 PRÉPARATION POUR LA LIVRAISON .....	12
6.14 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> .....	12
<b>ANNEXE A.....</b>	<b>13</b>
ÉNONCÉ DES TRAVAUX .....	13
<b>ANNEXE B.....</b>	<b>24</b>
BARÈME DE PRIX.....	24
<b>ANNEXE C.....</b>	<b>26</b>
CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES.....	26
<b>ANNEXE D.....</b>	<b>30</b>

---

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS) .....	30
<b>ANNEXE « E » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS .....</b>	<b>34</b>
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	34

---

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

1. Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
  - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
  - b) les personnes proposées par le soumissionnaire qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent chacune posséder une attestation de sécurité au niveau exigé dans la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
  - c) le soumissionnaire doit fournir le nom de toutes les personnes qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé.
2. On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
3. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires doivent consulter le site Web du Programme de sécurité industrielle (PSI) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) [<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>].

### **1.2 Énoncé des besoins**

Les travaux sont décrits au paragraphe 6.2 de l'Énoncé des travaux.

### **1.3 Comptes rendus**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats du processus de demande de soumissions. Ils doivent en faire la demande à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables qui suivent la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut se faire par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.4 Accords commerciaux**

« Le besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP OMC), de l'Accord de libre échange nord américain (ALENA), de l'Accord de libre échange entre le Canada et le Chili (ALECC), de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), de l'Accord de libre échange entre le Canada et le Pérou (ALECP), de l'Accord de libre échange Canada Colombie et de l'Accord de libre échange Canada Panama (ALECP), l'Accord de libre échange entre le Canada Honduras (ALÉCH), l'Accord de libre échange Canada Corée) (ALECC). »

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les directives, clauses et conditions désignées dans l'appel d'offres par un numéro, une date et un titre figurent dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat

---

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui déposent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2016-04-04), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante avec les modifications suivantes :

- a) La section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement est supprimée dans sa totalité.
- b) La section 20, Autres renseignements, est supprimée en entier.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

## **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de TPSGC au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions envoyées par télécopieur à TPSGC ou par courriel seront refusées.

## **2.3 Demandes de renseignements – Demandes de soumissions**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Les demandes de renseignements reçues après cette date pourraient rester sans réponse.

Les soumissionnaires devraient indiquer aussi fidèlement que possible l'article numéroté de la demande de soumissions auquel se rapporte leur demande de renseignements. Ils doivent prendre soin d'expliquer chaque question en donnant suffisamment de détails pour permettre au Canada de fournir une réponse exacte. Les demandes de renseignements techniques à caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque élément visé. Les articles portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## **2.4 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent substituer à ces lois les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans compromettre la validité de leur soumission, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande aux soumissionnaires de présenter leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (2 copies papier)

Les prix doivent figurer seulement dans la soumission financière. Aucun prix ne doit être indiqué ailleurs dans la soumission.

Le Canada demande aux soumissionnaires de suivre les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po sur 11 po (216 mm sur 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation qui correspond à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

- a) Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à ce qui suit :

Les soumissionnaires doivent offrir des prix fermes, rendus droits acquittés (RDA) au 45, boulevard Sacré-Cœur, Gatineau (Québec), selon les Incoterms 2010, excluant les taxes applicables. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

- b) Les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens.

- c) Prix non indiqués : On demande aux soumissionnaires d'indiquer « 0,00 \$ » pour tout élément qu'il ne compte pas facturer ou qui fait déjà partie d'autres prix présentés dans l'annexe B. Si le soumissionnaire laisse le champ en blanc, le Canada considérera le prix comme étant « 0,00 \$ »

---

aux fins d'évaluation et pourrait demander au soumissionnaire de confirmer que le prix est bel et bien 0,00 \$. Aucun soumissionnaire ne sera autorisé à ajouter ou à modifier un prix lors de cette confirmation. Si le soumissionnaire refuse de confirmer que le prix d'un article dont le champ est vide est de 0,00 \$, sa soumission sera déclarée non recevable.

## **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

### **3.1.1 Paiement électronique des factures – Soumission**

Si vous êtes disposé à accepter les paiements de factures effectués à l'aide des instruments de paiement électroniques, remplissez l'annexe E, Instruments de paiement électronique, pour indiquer lesquels sont acceptés.

Si l'annexe E, Instruments de paiement électronique, n'est pas remplie, on considérera que les instruments de paiement électronique ne sont pas acceptés pour le paiement de factures.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, y compris les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du gouvernement du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires (CTO)**

Les exigences obligatoires suivantes doivent être soumises avec la soumission aux fins d'évaluation : Conformité technique (description de l'équipement comme indiqué à l'annexe A et à l'annexe C aux présentes).

##### **4.1.2 Évaluation financière**

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, rendu droits acquittés (RDA) à (45 Sacré-Coeur, Gatineau, Québec, Canada) Incoterms 2010, y compris les droits de douane et taxes d'accise, et excluant les taxes applicables.

## 4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être jugée recevable. La soumission recevable avec le prix total évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat conformément à l'annexe B.

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par ce dernier. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou qu'il y a manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi que le soumissionnaire a fait, sciemment ou non, une attestation jugée fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux modalités du contrat.

### 5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous devraient être joints à la soumission, mais peuvent aussi être présentés par la suite. Si l'une des attestations exigées ou l'un des renseignements supplémentaires requis n'est pas fourni conformément aux exigences, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dont il dispose pour fournir cette information. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Documentation requise

Conformément à la *[Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html)* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit fournir la documentation requise, selon le cas, pour que son offre passe à l'étape suivante du processus.

#### 5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que ni son nom ni le nom des membres de la coentreprise du soumissionnaire, le cas échéant, ne figurent sur la Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux disponible au bas de la page du site Web d'[Emploi et développement social Canada](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi.html) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi.html>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le nom du soumissionnaire, ou celui de tout membre de la coentreprise, si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux (PCF) au moment de l'attribution du contrat.

---

## PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

**6.1.1** Les exigences suivantes relatives à la sécurité (LVERS et clauses connexes du Programme de sécurité industrielle) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de **vérification d'organisation désignée** en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de TPSGC.
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent tous détenir une **COTE DE FIABILITÉ** en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité **NE DOIVENT PAS** être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
4. L'entrepreneur ou l'offrant doit se conformer aux dispositions des documents suivants :
  - a) la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et le guide de sécurité, le cas échéant, joints à l'annexe D;
  - b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière version).

### 6.2 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'Énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe A.

### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions mentionnées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par TPSGC.

#### 6.3.1 Conditions générales

Le document [2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales – biens (complexité moyenne) s'applique au contrat et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications suivantes :

a. Modification de la définition de ministre :

Les termes « Canada », « État », « Sa Majesté » et « gouvernement » désignent Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre ou, s'il y a lieu, un ministre auquel le ministre de la Défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

##### 6.3.1.1 Option de prolongation du contrat

---

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'annexe A du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

## **6.4 Durée du contrat**

### **6.4.1 Date de livraison**

Tous les livrables doivent être reçus au plus tard le \_\_\_\_\_.

### **6.4.2 Points de livraison**

Les biens doivent être expédiés et livrés à la destination indiquée dans le contrat, à savoir :

1. Rendus droits acquittés (RDA) au 45, boulevard Sacré-Cœur, Gatineau (Québec), Canada, selon les Incoterms 2010

Les services seront offerts au lieu précisé dans l'Énoncé des travaux.

## **6.5 Responsables**

### **6.5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante dans le cadre du contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Direction : \_\_\_\_\_

Direction générale des approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_-\_\_\_\_-\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_-\_\_\_\_-\_\_\_\_\_

Adresse de courriel : \_\_\_\_\_

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et d'autoriser par écrit toute modification apportée au contrat. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, à la suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### **6.5.2 Responsable technique**

Le responsable technique dans le cadre du contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_-\_\_\_\_-\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_-\_\_\_\_-\_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Le responsable technique susmentionné représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique du travail à exécuter prévu par le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements touchant la portée des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat apportée par l'autorité contractante.

### **6.5.3 Représentant de l'entrepreneur**

## **6.6 Paiement**

### **6.6.1 Base de paiement**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme de \_\_\_\_\_ \$, comme il est précisé dans le contrat. Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### **6.6.2 Paiement unique**

Clause [H1000C](#) (2008-05-12), Paiement unique, du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat

### **6.6.3 Paiement électronique des factures – Contrat**

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. carte d'achat Visa;
- b. carte d'achat MasterCard;
- c. dépôt direct (national et international);
- d. échange de données informatisé (EDI);
- e. virement télégraphique (international seulement);
- f. système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$).

## **6.7 Instructions relatives à la facturation**

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. l'original et une (1) copie doivent être envoyés à l'adresse qui figure à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

## **6.8 Attestations**

### **6.8.1 Conformité**

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission et la coopération continue en ce qui concerne la fourniture de renseignements supplémentaires constituent des modalités du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. Si l'entrepreneur ne se conforme pas aux attestations et qu'il ne fournit pas la documentation connexe ou si l'on constate que des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada se réserve le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties doivent être déterminées par ces lois.

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des documents énumérés dans la liste, c'est le libellé du document indiqué en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document figurant plus bas sur ladite liste :

- a) les articles de convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04) Conditions générales – biens (complexité moyenne);
- c) l'Annexe A – Énoncé des travaux;
- d) la soumission de l'entrepreneur datée du \_\_\_\_\_.

## 6.11 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière

## 6.12 Contrat de défense

Clause du *Guide des CCUA* [A9006C](#) (2012-07-16), Contrat de défense

## 6.13 Préparation pour la livraison

### 6.13.1 Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-036/SF-000

L'entrepreneur doit préparer l'(les)article(s) numéro(s) \_\_\_\_\_ pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes *D-LM-008-036/SF-000*, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer l'(les)article(s) numéro(s) \_\_\_\_\_ à raison de \_\_\_\_\_ unités par paquet.

## 6.14 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* [A2000C](#) (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

Clause du *Guide des CCUA* [A2001C](#) (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

Clause du *Guide des CCUA* [B1501C](#) (2006-06-16) Appareillage électrique

Clause du *Guide des CCUA* [D2000C](#) (2007-11-30), Marquage

Clause du *Guide des CCUA* [D2001C](#) (2007-11-30), Etiquetage

Clause du *Guide des CCUA* [D2025C](#) (2013-11-06), Matériaux d'emballage en bois

Clause du *Guide des CCUA* [D5545C](#) (2010-08-16) ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ C)

**ANNEXE A**

**ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

# **ANNEXE A**

## **Énoncé des travaux**

### **Mélangeur à deux cylindres de laboratoire**

**Numéro de contrôle du client :** AP268917045RP002

**Numéro de document du MDN :** SGDDI n° 4654175

**Date :** 29 juin 2017

Préparé par :

CETQ 3-5  
Ministère de la Défense nationale  
Centre d'essais techniques de la qualité  
Imprimerie nationale, 45, boulevard Sacré-Cœur  
Gatineau (Québec) J8X 1C6



**NOTICE**

This documentation has been reviewed by the Technical Authority and does not contain controlled goods.

**AVIS**

Cette documentation a été révisée par l'Autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. PORTÉE .....</b>	<b>15</b>
1.1. OBJECTIF .....	15
1.2. CONTEXTE .....	15
1.3. TERMINOLOGIE .....	15
<b>2. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE .....</b>	<b>16</b>
<b>3. EXIGENCES.....</b>	<b>16</b>
3.1. PORTÉE DES TRAVAUX .....	16
3.2. TÂCHES.....	18
3.3. CONTRAINTES.....	21
3.4. SOUTIEN APPORTÉ PAR LE CANADA.....	21
3.5. ÉCHÉANCIER ET DATES DE LIVRAISON .....	21
3.6. QUALIFICATIONS DE L'ENTREPRENEUR.....	21
<b>4. PRODUITS LIVRABLES.....</b>	<b>22</b>

## 1. PORTÉE

### 1.1. Objectif

1.1.1. Le présent énoncé des travaux vise à définir les exigences techniques pour un mélangeur à deux cylindres de laboratoire.

### 1.2. Contexte

1.2.1 Le Centre d'essais techniques de la qualité est une unité de gestion au sein des Forces armées canadiennes qui a comme mandat de fournir au ministère de la Défense nationale et aux Forces armées canadiennes des services d'essai et d'enquête spécialisés fondés sur la technologie nécessaire à la prise de décisions d'ordre technique dans le cadre de toutes les phases de l'acquisition et du soutien du matériel. Le Centre d'essais techniques de la qualité (CETQ) fournit des services de conseils techniques et de consultation, d'évaluation du matériel, d'enquête et d'analyse, d'étalonnage et de mesure dans les domaines du génie mécanique et des matériaux, des sciences appliquées, du génie électrique, des sciences de la mesure et de l'imagerie.

1.2.2 Le mélangeur est essentiel à la préparation des composés de caoutchouc utilisés dans les programmes d'essai et d'évaluation. Il peut être utilisé pour mélanger des formulations de caoutchouc ainsi que pour la préparation de plaques de caoutchouc non vulcanisé pour la cuisson en moule. Ce nouvel achat est nécessaire pour remplacer le mélangeur de caoutchouc actuel, acheté il y a plus de 50 ans. Le CETQ a connu des retards en raison de réparations électriques importantes. Le mélangeur actuel n'est plus pris en charge par le fabricant, et la fonction de refroidissement ne fonctionne plus.

### 1.3. Terminologie

ASTM	American Society for Testing and Materials
FAC	Forces armées canadiennes
CSA	Association canadienne de normalisation
MDN	Ministère de la Défense nationale
CSA	Association canadienne de normalisation
CEI	Commission électrotechnique internationale
ISO	Organisation internationale de normalisation
IN	Imprimerie nationale
FEO	Fabricant d'équipement d'origine
CETQ	Centre d'essais techniques de la qualité

Tableau 1-1 – Acronymes et abréviations

---

## 2. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

### 2.1. Les versions les plus récentes des normes, des références et des documents qui suivent s'appliquent à cet EDT :

- (a) ISO/IEC 17025:2005 - Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais.
- (b) Code canadien de l'électricité<sup>1</sup>
- (c) ASTM D3182 - Standard Practice for Rubber – Materials, Equipment, and Procedures for Mixing Standard Compounds and Preparing Standard Vulcanized Sheets. (En anglais seulement - *Pratique standard pour le caoutchouc - Matériaux, équipement et procédures pour mélanger des composés standard et préparer des plaques vulcanisées standard*)

## 3. EXIGENCES

### 3.1. Portée des travaux

- 3.1.1. L'entrepreneur doit fournir un système de mélangeur à deux cylindres de laboratoire qui répond à toutes les exigences obligatoires.
- 3.1.2. L'équipement désigne un mélangeur à deux cylindres de laboratoire et tous les accessoires connexes.
- 3.1.3. Exigences générales :
  - 3.1.3.1. Tout composant électrique de l'équipement doit être, avant la livraison, certifié ou approuvé aux fins d'utilisation selon les exigences du Code canadien de l'électricité, Partie 1, par un organisme accrédité par le Conseil canadien des normes.
  - 3.1.3.2. L'équipement doit pouvoir respecter les exigences de la Section 6.1 - ASTM D3182.
  - 3.1.3.3. L'équipement doit pouvoir mélanger du caoutchouc conformément aux procédures stipulées dans la Section 7.1 - ASTM D3182.
  - 3.1.3.4. L'équipement doit être conforme aux exigences techniques les plus rigoureuses comprises dans le présent énoncé des travaux ou dans les spécifications publiées par le fabricant.
  - 3.1.3.5. L'équipement doit être conforme aux spécifications publiées par le fabricant concernant tout paramètre fonctionnel ou de rendement non indiqué dans le présent énoncé des travaux.
- 3.1.4. Exigences techniques
  - 3.1.4.1. Le mélangeur doit comporter des cylindres chromés d'un diamètre de 150 à 155 mm (5,9 à 6,1 po).

---

<sup>1</sup> <http://www.csagroup.org/fr/codes-normes/>

- 
- 3.1.4.2. Le mélangeur doit être muni de guides de retenue (également appelés guides latéraux) espacés à la zone de pincement de 250 à 280 mm (10 à 11 po) conformément à la Section 6.1 – ASTM D3182. Un mélangeur avec des cylindres plus longs est acceptable si des guides réglables sont fournis pour créer l'espace entre les guides conformément à la fourchette indiquée.
  - 3.1.4.3. Chaque cylindre du mélangeur sera entraîné par un moteur d'une puissance minimale de 4 kW.
  - 3.1.4.4. Chaque moteur doit permettre une variation indépendante du régime des cylindres du mélangeur.
  - 3.1.4.5. Le cylindre lent doit pouvoir atteindre un régime de  $24 \pm 0,5$  tr/min.
  - 3.1.4.6. On doit pouvoir atteindre un rapport de frottement de 1:1,4 entre le cylindre lent et le cylindre rapide.
  - 3.1.4.7. L'espacement entre les cylindres doit être réglable de 0,6 à 8 mm.
  - 3.1.4.8. La tolérance d'espacement entre les cylindres doit être de  $\pm 10\%$  ou 0,01 mm, selon la valeur la plus grande.
  - 3.1.4.9. On doit fournir un moyen de mesurer et d'afficher l'espacement entre les cylindres.
  - 3.1.4.10. Un moyen et une méthode d'autolubrification des engrenages et des paliers du mélangeur doivent être fournis.
  - 3.1.4.11. Un système autonome de régulation de la température utilisant un moyen de chauffage et de refroidissement doit être en place, avec les raccords requis pour en permettre la circulation à l'intérieur du mélangeur à cylindres.
  - 3.1.4.12. Un système de régulation de la température permettant le réglage des cylindres du mélangeur de la température de la pièce ( $21\text{ }^{\circ}\text{C}$ ) à  $100\text{ }^{\circ}\text{C}$  doit être en place.
  - 3.1.4.13. Un système de régulation de la température permettant le réglage des cylindres du mélangeur à une température spécifiée avec une précision de  $\pm 5\text{ }^{\circ}\text{C}$  doit être en place.
  - 3.1.4.14. Un panneau de commande réglable doit être fourni et permettre de commander complètement les réglages et le fonctionnement du système.
  - 3.1.4.15. L'équipement doit comprendre les caractéristiques de sécurité nécessaires normalement installées sur des mélangeurs à deux cylindres, y compris, sans toutefois s'y limiter :
    - (a) une cage de sécurité au-dessus des deux cylindres;
    - (b) des freins à genou des deux côtés du mélangeur;
    - (c) un bouton d'arrêt d'urgence.

3.1.4.16. L'équipement doit pouvoir fonctionner avec l'alimentation disponible de l'installation de 208 V/60 Hz.

### 3.1.5. Accessoires

3.1.5.1. On doit fournir un plateau en acier inoxydable s'ajustant sous les deux cylindres.

3.1.5.2. Les outils pour l'entretien normal de l'équipement doivent être fournis.

3.1.5.3. Les outils pour l'opérateur/l'entretien préventif de l'équipement doivent être fournis.

3.1.5.4. Les outils requis pour l'étalonnage de l'équipement doivent être fournis.

## 3.2. Tâches

### 3.2.1. Installation et mise en service

3.2.1.1. L'entrepreneur doit installer l'équipement dans les installations du CETQ, dans l'édifice de l'Imprimerie nationale, situé au 45, boulevard Sacré-Cœur, à Gatineau, au Québec.

3.2.1.2. L'entrepreneur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en service l'équipement aux fins d'utilisation opérationnelle par les employés du CETQ. La mise en service comprend l'exécution de toutes les inspections visuelles, les vérifications du système, les essais et toutes les autres activités précisées dans les procédures d'exploitation standard du fabricant pour la mise en service du nouvel équipement afin de garantir que celui-ci fonctionne conformément aux exigences de cet énoncé des travaux et à celles des spécifications du fabricant.

3.2.1.3. L'installation, le nivellement, la fixation, le démarrage initial, et l'étalonnage de l'équipement doivent être effectués par les représentants de service autorisés par le fabricant.

3.2.1.4. L'entrepreneur doit fournir tous les outils et fournitures dont ont besoin les représentants de service autorisés de l'entrepreneur pour effectuer l'installation.

### 3.2.2. Formation – L'entrepreneur doit offrir les services et les produits de formation suivants :

3.2.2.1. formation sur place concernant le fonctionnement et l'entretien appropriés de l'équipement pour un maximum de cinq employés.

3.2.2.2. La formation sera donnée dans le laboratoire scientifique des textiles et du polymère du CETQ, après la mise en service de l'équipement, et comprendra au minimum un aperçu de l'équipement, de son utilisation, des caractéristiques de sécurité, de

---

l'entretien à effectuer par l'opérateur, ainsi qu'un tutoriel pratique au moyen de l'équipement livré et de scénarios d'essai fournis par le CETQ.

3.2.2.3. L'entrepreneur doit fournir la documentation de formation suivante :

- (a) un sommaire de la formation qui indique tous les élèves qui ont pris part à la formation, les dates et les emplacements de la formation, ainsi que les instructeurs;
- (b) un certificat de formation pour chaque élève, qui indique son nom et son organisation, l'activité de formation, les dates et les emplacements de la formation, le nom de l'organisation de formation approuvée, le logo, et la signature du représentant autorisé.

3.2.3. Soutien des services techniques

3.2.3.1. Disponibilité – L'entrepreneur doit :

- (a) attester qu'un service de soutien exhaustif et que des pièces de rechange seront disponibles pendant une période de dix ans après la livraison de l'équipement;
- (b) sans restreindre la portée générale de la section 3.2.3.1 a), fournir au Canada un avis écrit un an avant que les pièces d'équipement ne soient plus disponibles, à défaut de quoi l'entrepreneur doit fournir au Canada un préavis suffisant pour garantir que le Canada peut acheter les pièces qui ne sont plus disponibles.

3.2.3.2. Bureau de service – Un bureau de service de soutien doit être fourni pour répondre aux questions du Canada par rapport à l'équipement, qui comprend au moins :

- (a) du soutien technique par téléphone de 8 h à 17 h (heure de l'Est), du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés;
- (b) du soutien technique par courriel, avec une réponse dans les 48 heures, à l'exception des fins de semaine et des jours fériés;
- (c) des ressources d'aide en ligne, y compris les coordonnées, l'information sur le produit, et des documents téléchargeables (p. ex. dépliants sur les produits, manuels techniques).

3.2.3.3. Avis de produit – Le Canada doit recevoir un avis écrit dès que raisonnablement possible dans les cas suivants :

- (a) avis ou rappels de sécurité du produit, anomalies d'une composante, ou autre événement semblable;
- (b) vulnérabilités relatives à la sécurité découvertes ultérieurement;

(c) anomalies cachées ou auparavant inconnues qui sont découvertes ultérieurement et qui pourraient nuire au rendement ou au fonctionnement du produit;

(d) mises à jour au logiciel et aux manuels du produit.

#### 3.2.4. Certification de l'équipement

3.2.4.1. Certificat d'étalonnage – L'entrepreneur doit fournir un certificat d'étalonnage en vue d'un étalonnage traçable pour l'équipement. L'étalonnage traçable doit inclure :

- a) une vérification du rendement de l'équipement livré afin de confirmer qu'il satisfait aux spécifications de fabrication;
- b) une traçabilité à l'institut national de métrologie;
- c) un certificat d'étalonnage conforme qui contient l'information indiquée dans la norme ISO/IEC 17025 (dernière version).

3.2.4.2. Certification de conformité – L'entrepreneur doit fournir un certificat de conformité pour attester que l'équipement livré a été fabriqué selon les spécifications publiées par l'entrepreneur et qu'on a vérifié qu'il fonctionnait correctement. Le certificat doit indiquer l'emplacement et la date de fin de fabrication, et doit être signé par un représentant autorisé du fabricant.

3.2.4.3. Énoncé de conformité – L'entrepreneur doit fournir un énoncé de conformité pour attester que l'équipement livré satisfait aux exigences du contrat. L'énoncé de conformité peut être fourni dans le certificat de conformité ou en tant que document distinct.

3.2.4.4. Énoncé de production et de soutien continu – L'entrepreneur doit fournir un énoncé de production continue pour attester que l'équipement n'est pas discontinué par le fabricant, et qu'il n'est pas prévu de discontinuer la fabrication de l'équipement dans les deux (2) prochaines années. L'énoncé doit également indiquer que l'entrepreneur continuera de fournir des services de soutien technique et des pièces de rechange pendant au moins dix ans après la livraison de l'équipement.

3.2.5. Documentation sur l'équipement – L'entrepreneur doit fournir la documentation suivante à l'appui de l'équipement livré :

3.2.5.1. Manuel d'exploitation de l'équipement – Fournit des renseignements détaillés au sujet de la fonctionnalité et de l'exploitation de l'équipement, et des activités d'entretien de l'équipement qui sont habituellement effectuées par l'utilisateur.

3.2.5.2. Manuel d'entretien – Fournit des instructions et des renseignements détaillés par rapport à l'entretien préventif et correctif.

- 3.2.5.3. Instructions d'étalonnage – Fournit une marche à suivre détaillée pour l'étalonnage de l'équipement.
  - 3.2.5.4. Toute mise à jour apportée aux documents ci-dessus pendant la période visée par le contrat qui a une incidence sur l'exploitation, l'entretien et l'étalonnage de l'équipement livré.
- 3.3. Contraintes
- 3.3.1. Tous les travaux à effectuer sur place, comme la livraison, l'installation, la mise à l'essai, la mise en service, l'entretien et l'étalonnage de l'équipement, ainsi que la formation du personnel du CETQ, doivent être réalisés pendant les heures normales de travail (du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h).
- 3.4. Soutien apporté par le Canada
- 3.4.1. Le Canada fournira à l'entrepreneur :
    - 3.4.1.1. l'accès au lieu des travaux;
    - 3.4.1.2. l'accès à l'électricité;
    - 3.4.1.3. le stationnement sur place aux frais de l'entrepreneur.
- 3.5. Échéancier et dates de livraison
- 3.5.1. Livraison de l'équipement – La livraison doit se faire dans les 24 semaines suivant l'attribution du contrat.
  - 3.5.2. Documentation sur l'équipement – La documentation doit être remise au moment de la livraison de l'équipement.
  - 3.5.3. Installation et mise en service de l'équipement – Dans les 30 jours suivant la livraison de l'équipement.
  - 3.5.4. Formation – Au moment de l'installation et de la mise en service de l'équipement.
  - 3.5.5. Attestations – Au moment de la mise en service de l'équipement
- 3.6. Qualifications de l'entrepreneur
- 3.6.1. L'entrepreneur doit être un fournisseur approuvé pour un fabricant d'équipement d'origine (FEO). Si l'entrepreneur n'est pas le FEO, l'entrepreneur doit fournir une lettre provenant du fabricant d'équipement d'origine qui confirme que l'entrepreneur est un fournisseur approuvé.
  - 3.6.2. Les employés qui donnent la formation doivent être des représentants formés à l'installation du fabricant ou doivent être des formateurs qualifiés approuvés par le fabricant d'équipement d'origine.

## 4. PRODUITS LIVRABLES

### 4.1. Équipement :

N° de	l'article livrable	Quantité	Notes
1	Mélangeur à deux cylindres de laboratoire	1	
2	Accessoires - plateau en acier inoxydable	1	
3	Accessoires - outils d'entretien	1 ensemble	Un (1) ensemble tel que fourni habituellement par le constructeur d'origine pour d'autres clients
4	Accessoires - outils d'opérateur/entretien préventif	1 ensemble	Un (1) ensemble tel que fourni habituellement par le constructeur d'origine pour d'autres clients
5	Accessoires - outils de calibration	1 ensemble	Un (1) ensemble tel que fourni habituellement par le constructeur d'origine pour d'autres clients

**Tableau 4-1 – Liste des produits livrables par rapport à l'équipement**

### 4.2. Services :

N° de	l'article livrable	Quantité	Notes
6	Services d'installation et de mise en fonction	1	
7	Services de formation	1	

**Tableau 4-2 – Liste des services livrables**

### 4.3. Documentation :

N° de	l'article livrable	Quantité	Notes
8	Certificat d'étalonnage	1	Copie papier
9	Certificat de conformité	1	Copie papier
10	Énoncé de conformité	1	Copie papier
11	Énoncé de production et de soutien continus	1	Copie papier

N° de	l'article livrable	Quantité	Notes
12	Manuel d'exploitation de l'équipement	2	Une copie papier et une copie électronique sur CD, DVD ou clé USB
13	Manuel d'entretien	2	Une copie papier et une copie électronique sur CD, DVD ou clé USB
14	Instructions d'étalonnage	2	Une copie papier et une copie électronique sur CD, DVD ou clé USB
15	Rapport de formation	1	Une copie électronique envoyée par courriel
16	Certificat de formation	5	Un certificat pour chaque élève, ainsi qu'une copie électronique envoyée par courriel

**Tableau 4-3 – Liste de documents livrables**

#### 4.4. Format des documents

- 4.4.1 Les documents sur l'équipement, les rapports, les certificats et les déclarations de conformité doivent être fournis en anglais.
- 4.4.2 Les documents sur l'équipement et les rapports peuvent être fournis dans le format choisi par l'entrepreneur.
- 4.4.3 À moins d'indication contraire, les certificats et les énoncés de conformité peuvent être fournis dans le format choisi par l'entrepreneur.
- 4.4.4 Les fichiers de document fournis en format électronique doivent permettre aux utilisateurs de faire une recherche dans les documents (p. ex. recherche à l'aide de mots clés).
- 4.4.5 À moins d'indication contraire, les fichiers de document électroniques doivent être fournis en format PDF.

## ANNEXE B

### BARÈME DE PRIX

L'information dans la présente annexe fera partie du contrat subséquent. On prévoit que la présente annexe deviendra l'annexe B dans le contrat subséquent, et comprendra deux tableaux qui séparent les produits livrables avec les prix en vertu du contrat subséquent des options disponibles avec les prix en vertu du contrat subséquent.

Les soumissionnaires doivent passer en revue l'article 3.1– Instructions pour la préparation des soumissions en vue de la section II : Soumission financière, pour les instructions sur l'établissement du barème de prix.

Produits livrables/Biens et services	Quantité	Prix unitaire ferme (Taxes applicables en sus)	Prix total (Taxes applicables en sus)
1) Mélangeur à deux cylindres de laboratoire (EDT 3.1.1 et 4.1 no 1)	1		
2) Garantie –Période initiale (voir le sous-alinéa 1 de GC 2010A 09)	1	\$	\$
a. Période d'option de garantie 1 (de la fin de la période de garantie initiale pour une période de 12 mois)	1	\$	\$
b. Période d'option de garantie 2 (de la fin de la période d'option de garantie 1 pour une période de 12 mois)	1	\$	\$
c. Période d'option de garantie 3 (de la fin de la période d'option de garantie 2 pour une période de 12 mois)	1	\$	\$
d. Période d'option de garantie 4 (de la fin de la période d'option de garantie 3 pour une période de 12 mois)	1	\$	\$
3) Plateau en acier inoxydable (EDT 3.1.5.1 et 4.1 No.2)	1	\$	\$
4) Outils pour un entretien normal (EDT 3.1.5.2 et 4.1 No.3)	1 ensemble	\$	\$
5) Outils pour l'opérateur/entretien préventif (EDT 3.1.5.3 et 4.1 No.4)	1 ensemble	\$	\$
6) Outils pour l'équipement d'étalonnage fourni (EDT 3.1.5.2 et 4.1	1 ensemble	\$	\$

No.5)			
7) Installation et mise en service (EDT 3.2.1 et 4.2 No.6)	1	\$	\$
8) Formation (EDT 3.2.2 et 4.2 No.7)	1	\$	\$
a. Sommaire de la formation (EDT 3.2.2.3.a et 4.3 No.15)	1	\$	\$
b. Certificat de formation (EDT 3.2.2.3.b et 4.3 No.16)		\$	\$
9) Services de soutien technique (EDT 3.2.3)	1	\$	\$
a. Disponibilité (EDT 3.2.3.1)		\$	\$
b. Bureau de service (EDT 3.2.3.2)	1	\$	\$
c. Avis de produit (EDT 3.2.3.3)	1	\$	\$
10) Documents		\$	\$
a. Certificat d'étalonnage (EDT 3.2.4.1 et 4.3 No.6) pour chacune des étalonnages effectués, une (1) copie par courriel	1	\$	\$
b. Certificat de conformité (EDT 3.2.4.2 et 4.3 No.7) copie papier	1	\$	\$
c. Énoncé de conformité (EDT 3.2.4.3 et 4.3 No.8) copie papier	1	\$	\$
d. Énoncé de production et de soutien continu (EDT 3.2.4.4 et 4.3 No.9) copie papier	1	\$	\$
e. Manuel d'exploitation de l'équipement (EDT 3.2.5.1 et 4.3 No.10) copie électronique CD/DVD ou clé USB	1	\$	\$
f. Manuel d'exploitation de l'équipement (EDT 3.2.5.1 et 4.3 No.10) copie papier	1	\$	\$
g. Manuel d'entretien préventif et correctif (EDT 3.2.5.2 et 4.3 No.11) copie électronique CD/DVD ou clé USB	1	\$	\$
h. Manuel d'entretien préventif et correctif (EDT 3.2.5.2 et 4.3 No.11) copie papier	1	\$	\$
i. Instructions d'étalonnage (EDT 3.2.5.3 et 4.3 No.12) copie électronique CD/DVD ou clé USB	1	\$	\$
j. Instructions d'étalonnage (EDT 3.2.5.3 et 4.3 No.12) copie papier	1	\$	\$
Prix évalué total			\$

## ANNEXE C

### CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES

#### 1. Directives générales

La soumission doit satisfaire aux exigences obligatoires exposées plus bas. Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire pour démontrer la conformité aux exigences, y compris des feuilles de données techniques, des spécifications, des brochures ou d'autre documentation technique pertinente qui décrit l'équipement offert et démontre la conformité. Chaque exigence technique obligatoire doit être traitée séparément dans la soumission, dans l'ordre présenté ci-dessous.

#### 2. Matrice de la conformité des exigences obligatoires

Lorsque *Fournir une référence ou une description de la proposition* est indiqué pour la réponse du soumissionnaire, les soumissionnaires doivent soit fournir une référence pour leur proposition technique où on peut consulter les renseignements qui démontrent bien la manière dont l'exigence est respectée par la solution proposée, soit fournir une description de la manière dont l'exigence est satisfaite. **Si la documentation technique du soumissionnaire ne démontre pas clairement que l'équipement offert répondra à une exigence précise, la proposition du soumissionnaire doit fournir des descriptions supplémentaires de la façon dont l'exigence sera satisfaite par la solution proposée.**

Lorsque *Fournir un énoncé de conformité* est indiqué pour la réponse du soumissionnaire, les soumissionnaires doivent s'engager à se conformer à l'exigence pendant l'exécution des travaux. Les soumissionnaires peuvent indiquer « Oui » dans la colonne Conforme, qui constituera un engagement à se conformer, ou ils peuvent fournir une déclaration où ils s'engagent à se conformer.

N° du paragraphe dans l'EDT	EXIGENCE OBLIGATOIRE	CONFORME		RENOI À LA PROPOSITION OU DESCRIPTION DE LA FAÇON DONT L'EXIGENCE SERA SATISFAITE
		Oui	Non	
3.	EXIGENCES			
3.1.	Portée des travaux			
3.1.3.	Exigences générales :			
3.1.3.1.	Tout composant électrique de l'équipement doit être, avant la livraison, certifié ou approuvé aux fins d'utilisation selon les exigences du Code canadien de l'électricité, Partie 1, par un organisme accrédité par le Conseil canadien des normes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Fournir un énoncé de conformité</i>

N° du paragraphe dans l'EDT	EXIGENCE OBLIGATOIRE	CONFORME		RENOI À LA PROPOSITION OU DESCRIPTION DE LA FAÇON DONT L'EXIGENCE SERA SATISFAITE
		Oui	Non	
3.1.3.2.	L'équipement doit pouvoir respecter les exigences de la Section 6.1 – ASTM D3182.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Fournir une référence ou une description de la proposition</i>
3.1.3.3.	L'équipement doit pouvoir mélanger du caoutchouc conformément aux procédures stipulées dans la Section 7.1 – ASTM D3182.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Fournir une référence ou une description de la proposition</i>
3.1.4.	Exigences techniques			<i>Fournir une référence ou une description de la proposition pour tous les articles en vertu du paragraphe 3.1.4.</i>
3.1.4.1.	Le mélangeur doit comporter des cylindres chromés d'un diamètre de 150 à 155 mm (5,9 à 6,1 po).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.4.2.	Le mélangeur doit être muni de guides de retenue (également appelés guides latéraux) espacés à la zone de pincement de 250 à 280 mm (10 à 11 po) conformément à la Section 6.1 – ASTM D3182. Un mélangeur avec des cylindres plus longs est acceptable si des guides réglables sont fournis pour créer l'espace entre les guides conformément à la fourchette indiquée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.4.3.	Chaque cylindre du mélangeur sera entraîné par un moteur d'une puissance minimale de 4 kW.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.4.4.	Chaque moteur doit permettre une variation indépendante du régime des cylindres du mélangeur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.4.5.	Le cylindre lent doit pouvoir atteindre un régime de $24 \pm 0,5$ tr/min.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.4.6.	On doit pouvoir atteindre un rapport de frottement de 1:1,4 entre le cylindre lent et le cylindre rapide.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.4.7.	L'espacement entre les cylindres doit être réglable de 0,6 à 8 mm.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.4.8.	La tolérance d'espacement entre les cylindres doit être de $\pm 10\%$ ou 0,01 mm, selon la valeur la plus grande.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.4.9.	On doit fournir un moyen de mesurer et d'afficher l'espacement entre les cylindres.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

N° du paragraphe dans l'EDT	EXIGENCE OBLIGATOIRE	CONFORME		RENOI À LA PROPOSITION OU DESCRIPTION DE LA FAÇON DONT L'EXIGENCE SERA SATISFAITE
		Oui	Non	
3.1.4.10.	Un moyen et une méthode d'autolubrification des engrenages et des paliers du mélangeur doivent être fournis.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.4.11.	Un système autonome de régulation de la température utilisant un moyen de chauffage et de refroidissement doit être en place, avec les raccords requis pour en permettre la circulation à l'intérieur du mélangeur à cylindres.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.4.12.	Un système de régulation de la température permettant le réglage des cylindres du mélangeur de la température de la pièce (21 °C) à 100 °C doit être en place.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.4.13.	Un système de régulation de la température permettant le réglage des cylindres du mélangeur à une température spécifiée avec une précision de $\pm 5$ °C doit être en place.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.4.14.	Un panneau de commande réglable doit être fourni et permettre de commander complètement les réglages et le fonctionnement du système.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.4.15.	L'équipement doit comprendre les caractéristiques de sécurité nécessaires normalement installées sur des mélangeurs à deux cylindres, y compris, sans toutefois s'y limiter :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
a)	une cage de sécurité au-dessus des deux cylindres;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
b)	des freins à genou des deux côtés du mélangeur;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
c)	un bouton d'arrêt d'urgence.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.4.16.	L'équipement doit pouvoir fonctionner avec l'alimentation disponible de l'installation de 208 V/60 Hz.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.5.	Accessoires			<i>Fournir une référence ou une description de la proposition pour tous les articles en vertu du paragraphe 3.1.5.</i>
3.1.5.1.	On doit fournir un plateau en acier inoxydable s'ajustant sous les deux cylindres.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

N° du paragraphe dans l'EDT	EXIGENCE OBLIGATOIRE	CONFORME		RENOI À LA PROPOSITION OU DESCRIPTION DE LA FAÇON DONT L'EXIGENCE SERA SATISFAITE
		Oui	Non	
3.1.5.2.	Les outils pour l'entretien normal de l'équipement doivent être fournis.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.5.3	Les outils pour l'opérateur/l'entretien préventif de l'équipement doivent être fournis.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.5.4.	Les outils requis pour l'étalonnage de l'équipement doivent être fournis.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**ANNEXE D**

**LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**



Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat <b>W8486-162850/C</b>
Security Classification / Classification de sécurité

<b>PART A (continued) / PARTIE A (suite)</b>	
8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets? Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? If Yes, indicate the level of sensitivity. Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets? Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
<b>PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)</b>	
10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis	
<input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS / COTE DE FIABILITÉ	<input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL
<input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT / TRÈS SECRET - SIGINT	<input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL
<input type="checkbox"/> SITE ACCESS / ACCÈS AUX EMBLEMES	<input type="checkbox"/> SECRET / SECRET
	<input type="checkbox"/> TOP SECRET / TRÈS SECRET
	<input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET
Special comments / Commentaires spéciaux : _____	
NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided. REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.	
10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work? Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? If Yes, will unscreened personnel be escorted? Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
<b>PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)</b>	
<b>INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS</b>	
11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises? Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
<b>PRODUCTION</b>	
11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
<b>INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)</b>	
11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data? Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency? Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité





Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat W8486-162850/C
Security Classification / Classification de sécurité

**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)  
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

**PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE**

1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine: **DND**

2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction: **DGLEPM/QETE 3-5**

3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance: \_\_\_\_\_ 3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant: \_\_\_\_\_

4. Brief Description of Work / Brève description du travail:  
**Winning bidder will require access to the laboratory which is an operational zone, to install and commission the new equipment, and provide training on its use (W8486-162850/B - laboratory two rolls open mill)**

5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? / Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?  No  Yes  Oui

5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? / Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?  No  Yes  Oui

6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis

6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? / Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7, c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7, c)  No  Yes  Oui

6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. / Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.  No  Yes  Oui

6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? / S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?  No  Yes  Oui

7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès

Canada <input checked="" type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
--	--------------------------------------	---

7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion

No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input checked="" type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays: _____	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays: _____	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays: _____

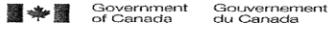
7. c) Level of information / Niveau d'information

PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET <input type="checkbox"/>
TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>
TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canada



Contract Number / Numéro du contrat
W8486-162850/C
Security Classification / Classification de sécurité

**PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)**

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.  
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.  
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

**SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF**

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET
											A	B	C			
Information / Assaite / Renseignements / Rens. Production																
IT Media / Support TI / IT Linc. / Linc. électronique																

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?  
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  No / Non  Yes / Oui

**If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".**  
**Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.**

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?  
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  No / Non  Yes / Oui

**If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).**  
**Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).**



Contract Number / Numéro du contrat W8486-162850/C
Security Classification / Classification de sécurité

PARTIE D'AUTORISATION / PARTIE D'AUTORISATION			
13. Organization Project Authority / chargé de projet de l'organisme			
Name (print) - Nom (en lettres moulées)	Title - Titre	Signature	
Aime Savard	Group Leader	<i>Aime Savard</i>	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date
819-939-9294	819-997-2523	aime.savard@forces.gc.ca	16 June '16
14. Organization Security Authority / Responsable de la sécurité de l'organisme			
Name (print) - Nom (en lettres moulées)	Title - Titre	Signature	
Frederick Laberge	USS	<i>Frederick Laberge</i>	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date
819-939-9389	819-997-2523	frederick.laberge@forces.gc.ca	16 JUL 2016
15. Are there additional instructions (e.g. Security Guide, Security Classification Guide) attached? Des instructions supplémentaires (p. ex. Guide de sécurité, Guide de classification de la sécurité) sont-elles jointes?			
			<input checked="" type="checkbox"/> No / <input type="checkbox"/> Yes / <input type="checkbox"/> Oui
16. Procurement Officer / Agent d'approvisionnement			
Name (print) - Nom (en lettres moulées)	Title - Titre	Signature	
NICOLAS MERCIER	DLP 4-4-1-3	<i>Nicolas Mercier</i>	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date
819-939-9426		nicolas.mercier@forces.gc.ca	June 22, 2016
17. Contracting Security Authority / Autorité contractante en matière de sécurité			
Name (print) - Nom (en lettres moulées)	Title - Titre	Signature	
David Vrooman		<i>David Vrooman</i>	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date
			22 June 2017

David Vrooman  
Contract Security Officer, Contract Security Division  
david.vrooman@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
Tel/Tél - 613-957-1261

## **ANNEXE « E » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS**

### **INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

Le soumissionnaire accepte les instruments de paiement électronique suivants :

- ( ) carte d'achat Visa;
- ( ) carte d'achat MasterCard;
- ( ) dépôt direct (national et international);
- ( ) échange de données informatisé;
- ( ) virement télégraphique (international seulement);
- ( ) système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$).